

SAS 17 MAI CAPITAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

17 MAI CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 42 572 000 €
En cours de constitution

206-208, rue de Rivoli
75001 Paris

17 MAI CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 42 572 000 €
En cours de constitution
206-208, rue de Rivoli
75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée en date du 18 décembre 2025 par décision de l'associée unique Madame Elodie MONCHICOURT, laquelle nous expose qu'elle envisage de procéder à la constitution de la société holding 17 MAI CAPITAL par l'apport de titres de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport d'actions qui nous a été présenté. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport et d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés le cas échéant.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1 - Présentation de l'opération et description de l'apport
- 2 - Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
- 3 - Conclusion

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Madame Elodie MONCHICOURT, vise à apporter 2 400 actions de la société SAS MATRIOCHKA INFLUENCES (immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 801 025 131) au profit de la société SAS 17 MAI CAPITAL à l'occasion de sa création.

1.2 Présentation de la société et des parties en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Madame Elodie MONCHICOURT épouse LECUYER, née le 21 janvier 1976, à Paris, de nationalité française, demeurant [REDACTED] mariée à Monsieur Emmanuel LECUYER sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée, ledit contrat n'ayant subi depuis lors aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport

La société « 17 MAI CAPITAL » est une Société par actions simplifiée au capital de 42 572 000 euros dont le siège social sera sis 206-208, rue de Rivoli – 75001 Paris. Cette société est en cours de constitution.

La société sera représentée par Madame Elodie MONCHICOURT, en sa qualité de Présidente.

Le capital social de la société « 17 MAI CAPITAL », s'élèvera après la réalisation de l'apport objet des présentes, à quarante-deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (42 572 000 €) et sera divisé en quatre cent vingt-cinq mille sept cent vingt (425 720) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Madame Elodie MONCHICOURT est associée unique de cette société. La durée cette société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Conformément au projet de statuts présenté, la société « 17 MAI CAPITAL » a pour objet en France et en tous autres pays :

- toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou d'échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés, à court terme et long terme) ; l'acquisition et l'attribution à son profit de tous biens meubles et immeubles, l'exploitation de ces biens, leur vente et leur apport en société ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises ; l'achat, la location d'immeubles nécessaires à l'objet de la Société. À ce titre la Société peut recevoir des avances en compte courant, accorder ou obtenir tous prêts auprès des Actionnaires, et plus généralement contracter tout emprunt auprès de tout prêteur, à court ou à long terme et consentir les garanties requises à ce titre conformément à son intérêt social ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion, et notamment la gestion de trésorerie et la gestion commerciale, au profit (i) des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ainsi que (ii) de la société contrôlant la Société ou toutes autres sociétés ayant une participation dans la Société ;
- et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement.

1.2.3 Société MATRIOCHKA INFLUENCES dont les actions sont apportées

Forme juridique : SAS

Dénomination : MATRIOCHKA INFLUENCES

Siège social : 6 RUE DE LISBONNE, 75008 PARIS

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La Société a pour objet social, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la réalisation de prestations de services dans le secteur du conseil, de la communication et de la création et plus généralement toutes prestations liées au secteur de la communication dans son ensemble ;
- l'acquisition, la cession et la gestion de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, immobilières et leur gestion ;
- l'animation et la coordination des sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation notamment par l'accomplissement de tous les mandats de gestion, de direction, contrôle, et plus spécialement toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
 - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Capital : Le capital de la société SAS MATRIOCHKA INFLUENCES s'élève à la somme de 3 000 € divisé en 3 000 actions de 1 € de valeur nominale et réparties comme suit:

- Madame Elodie MONCHICOURT : 2 400 actions
- Monsieur Charlie TROUILLEBOUT : 600 actions

Présidence :

Madame Elodie MONCHICOURT a le statut de Présidente.

1.3 Description de l'opération

Madame Elodie MONCHICOURT apporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la Société « 17 MAI CAPITAL », 2 400 actions qu'elle détient dans le capital social de la Société MATRIOCHKA INFLUENCES, d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, ce qui est accepté par lui-même, en qualité de Présidente de la Société « 17 MAI CAPITAL ».

1.3.1 Détail de l'apport

L'apport envisagé se décompose ainsi :

- Concernant la société SAS MATRIOCHKA INFLUENCES :

Répartition du capital - SAS MATRIOCHKA INFLUENCES						
	Avant apport			Après apport		
	Nb titres	Capital social	Répartition %	Nb titres	Capital social	Répartition %
Monsieur Charlie TROUILLEBOUT	600	600,00	20,0%	600	600,00	20,0%
Madame Elodie MONCHICOURT	2 400	2 400,00	80,0%	-	-	0,0%
17 MAI CAPITAL SAS	-	-	-	2 400	2 400,00	80,0%
TOTAL	3 000	3 000,00	100,0%	3 000	3 000,00	100%

L'apport envisagé par Madame Elodie MONCHICOURT, concerne 2 400 actions qu'elle détient en pleine propriété de la société « SAS MATRIOCHKA INFLUENCES ».

Sur la base d'un rapport d'évaluation établi par l'expert-comptable, la valorisation théorique de la société MATRIOCHKA INFLUENCES s'élève à 53 215 000 € selon la méthode des transactions comparables et l'approche par les multiples d'EBITDA. Le modèle de valorisation est appliqué sur la base des deux derniers exercices comptables 2024 et 2023. Ainsi, pour la présente opération d'apport, la valorisation retenue pour la société MATRIOCHKA INFLUENCES est fixée à 53 215 000 €. L'apport de Madame Elodie MONCHICOURT s'élève donc à 42 572 000 €.

Montant de l'apport = Prix d'une action x nombre d'actions apportées

Prix d'une action = 53 215 000 / 3 000

Nombre d'actions apportées = 2 400

D'où, le montant de l'apport retenu à 42 572 000 euros. Le capital social de la société bénéficiaire de l'apport a été fixé par application d'un calcul strictement proportionnel à la participation apportée, soit selon la formule suivante : (53 215 000 / 3 000 x 2 400), sans arrondi des résultats intermédiaires. Cette méthode permet de préserver la cohérence de la valorisation retenue et d'éviter tout écart purement technique lié aux opérations d'arrondi.

- Concernant la société bénéficiaire 17 MAI CAPITAL :

En rémunération de cet apport (42 572 000 euros), il sera attribué à l'apporteur :

- Madame Elodie MONCHICOURT, 425 720 actions nouvelles d'une valeur nominale de cents euros (100 €), qui seront créées par la société bénéficiaire à la constitution.

	17 MAI CAPITAL SAS			
	Nb titres à la constitution	Valeur nominale	Capital social	Répartition %
Madame Elodie MONCHICOURT	425 720	100	42 572 000	100,0%
TOTAL	425 720	100	42 572 000	100,0%

1.3.2 Conditions suspensives

Néant.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine de la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Nous avons notamment :

- Vérifier la pleine propriété des actions apportées,
- Échanger avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées en marge de l'examen du contenu du traité d'apport,
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition,
- Examiner les approches de valorisation retenues.

2.2 Appréciation des méthodes de valorisation retenues

L'apport des titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de contrat d'apport d'actions, la valorisation des actions apportées repose sur la méthode des transactions comparables, mise en œuvre à travers l'approche des multiples d'EBITDA. Cette approche permet d'obtenir une évaluation au plus juste conforme aux pratiques sectorielles et explicitée ci-après en partie 2.4.1.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Madame Elodie MONCHICOURT des actions de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES objet du présent apport.

2.4 Appréciation sur la valeur des apports

2.4.1 Valorisation retenue

L'apport porte sur des actions représentant 80% du capital de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES.

Détermination de la valeur de l'apport :

La valorisation de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES apportées a été arrêtée à la somme de 53 215 000 euros. Cette valeur a été déterminée sur la base d'une évaluation réalisée par l'expert-comptable de la société. La valorisation a été établie sur la base des comptes annuels des deux derniers exercices 2024 et 2023. La valorisation des actions apportées repose sur la méthode des transactions comparables, mise en œuvre à travers l'approche des multiples d'EBITDA. Cette méthode consiste à apprécier la valeur de la Société par référence à des transactions réelles portant sur des sociétés comparables, intervenant dans le même secteur d'activité. Le multiple retenu est un multiple d'EBITDA, indicateur pertinent de la capacité bénéficiaire normalisée de la Société, indépendant de sa structure financière. Les références de marché utilisées proviennent d'un échantillon de neuf transactions identifiées à l'échelle internationale à partir de bases spécialisées reconnues. Sur la base de cet échantillon, il a été retenu un multiple médian de 12x, représentatif des niveaux de valorisation actuellement observés dans le secteur des services de communication et de marketing. Cette approche permet d'obtenir une évaluation au plus juste.

La valeur des actions de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES apportées a donc été arrêtée à la somme de 42 572 000 euros.

III. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur retenue des apports des 2 400 actions de la SAS MATRIOCHKA INFLUENCES s'élevant à 42 572 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actifs nets apportés sont au moins égaux au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Marseille le 19 décembre 2025

Florence DJINGUEUZIAN
Commissaire aux comptes

